



BARÈME D'HONORAIRES

au 1^{er} août 2023

Il est précisé que les honoraires évoqués ci-dessous doivent être appliqués dans une majorité de nos missions. Il est néanmoins possible d'y déroger, à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

Barème entendu TTC au taux de TVA de 20%, sauf mention contraire...

TRANSACTION (ACHAT - VENTE)

Honoraires de transactions à la charge du vendeur, sauf convention expresse indiquée au mandat.

PRESTATIONS	HONORAIRES
De 1 € à 65 000 €	Forfait de 6 000 € HT
De 65 001 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 350 000 €	6 %
Au-delà de 350 001 €	5 %

Vente d'un local professionnel ou commercial (murs et/ou fonds)	10 %
-----------------------------------------------------------------	------

Réalisation d'un rapport d'avis de valeur : 240 €.

LOCATION

Honoraires de locations à la charge des deux parties.

PRESTATIONS	HONORAIRES charge bailleur et locataire
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	12 € / m ² en zone très tendue 10 € / m ² en zone tendue 8 € / m ² en zone libre
Réalisation et rédaction de l'état des lieux	3 € / m ²
Entremise et négociation	1 € / m ²

Location de local professionnel et/ou commercial	10 % du loyer triennal
Location d'un emplacement de stationnement	100 € HT

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion à la charge du propriétaire-bailleur.

PRESTATION	HONORAIRES
Gestion courante d'immeubles entiers	6 % du total des encaissements mensuels
clôture de compte et remise de dossiers	1 800 €
Gestion courante de lots isolés	7,2 % du total des encaissements mensuels
clôture de compte et remise de dossiers	240 €

- **Gestion technique :**

Suivi des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant (supérieur à 1500€) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	120 € par dossier
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

- **Gestion de précontentieux, contentieux ou de sinistre :**

Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	5% du montant des dommages
Recouvrement des créances : remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat restant à la charge du propriétaire)	120 € par dossier
Gestion de l'assurance Garantie Loyers Impayés : relances, commandement de payer par huissier, déclaration de sinistre à l'assurance dans les délais imposés, suivi de la procédure.	2,5% sur quittance mensuel

- **Gestion administrative :**

Frais de constitution de dossiers (type ANAH, congés bailleur...)	200 € HT
Assistance à la déclaration des revenus fonciers	90€
Régularisation des décomptes antérieurs à la prise de gestion	120 € par heure de travail

- **Représentation et procédure - Honoraires de vacation :**

Estimation patrimoniale	200 €
Autres prestation occasionnelles	120 € par heure de travail
Frais postaux si correspondances par courrier souhaitée	36 € par an



S.A.S.
Au capital de 10.000 €
CA Wissembourg
17206 00023 63004500182 35
Caisse de Garantie GALIAN - 89, Rue La Boétie - 75008 Paris

TVA FR 14482933157
RCS Strasbourg 482 933 157
Siret 482 933 157 00026 APE 703A
IBAN FR76 1720 6000 2363 0045 0018 235 - BIC AGRIFRPP872

Transaction - Gestion - Syndic
Carte professionnelle CPI 6701 2017 000 020 903
CCI : Alsace Eurométropole
Sociétaire CG N° 27606G - ORIAS N°16002523